

Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comme stipulé dans l'Article VI.I (h) du Règlement et procédures établis en application de l'Article XI-4 des Statuts de l'AAFU, nous avons examiné les comptes financiers de l'Association établis au 31 décembre 2022.

Après un examen minutieux, facilité comme à l'accoutumée par la bonne tenue des dossiers et la parfaite aide professionnelle du personnel bénévole, les comptes 2022 sont en conformité avec les documents et pièces justificatives qui nous sont présentés.

Fait à Paris le 17 avril 2023

Mohammed Bachiri

Rosa Primois

(original signé)